

# QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA DEMANDE D'EXAMEN MÉDICO-PROFESSIONNEL

permettant de déterminer le type de suivi nécessaire et d'obtenir le rendez-vous adéquat  
à compléter par l'employeur (Art. R717-29 du CRPM) et à retourner à [contactsst.blf@auvergne.msa.fr](mailto:contactsst.blf@auvergne.msa.fr)

## ENTREPRISE

Raison sociale : SIRET :  
Personne à contacter : Téléphone : Mail :  
Commune : Département :

## SALARIE

Nom – Prénom : Date de naissance :  
N° de sécurité sociale : Date d'embauche :  
Téléphone : Mail :  
Poste de travail : Lieu de travail :

## MOTIF DE LA DEMANDE

- Embauche CDI ou CDD : depuis le ..... durée : .....
- Embauche Apprenti
- Visite de reprise, arrêt de travail : du..... au.....
- Changement de poste
- Cocher le motif :  Maternité  MP  AT ≥ 30 jours  Maladie ≥ 60 jours
- Suivi périodique
- Visite à la demande de l'employeur  Visite mi carrière  Visite fin de carrière  Visite post exposition

**Cochez au moins une case** →

### SIS (Surveillance Individuelle Simple) – Art. R717-13 du CRPM

Aucun risque

### SIA (Surveillance Individuelle Adaptée) – Art. R717-15 du CRPM

Exposition aux Agents Biologiques Groupe 2 <sup>(1)</sup>

Exposition aux champs électromagnétiques

Travailleur de moins de 18 ans (non affecté à des travaux réglementés)

Travailleur de nuit <sup>(3)</sup>

Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher

Titulaire d'une pension d'invalidité

Travailleur Handicapé (RQTH)

### SIR (Surveillance Individuelle Renforcée) – Art. R717-16 du CRPM

Exposition aux Agents Biologiques Groupes 3 et 4 <sup>(2)</sup>

Exposition aux produits Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques de catégorie 1A 1B et poussières de bois

Exposition à l'amiante

Conduite d'engins avec autorisation de conduite délivrée par l'employeur (Chariot autoporté, Télescopique ...) <sup>(4)</sup>

Titulaire d'une habilitation électrique

Manutention manuelle supérieure à 55 kg (Homme)

Exposition au plomb

Exposition aux Rayonnements Ionisants Catégorie A ou B

Exposition au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage des échafaudages

Travail en milieu hyperbare

Jeunes (de 15 ans à – de 18 ans) affectés à des travaux réglementés

Poste à risque particulier déclaré par l'employeur (Art. R717-16-IV du CRPM)

Date : .....

Signature de l'employeur :

TSVP →

Informations complémentaires (particularité de la convocation, temps partiel, jours non travaillés, calendrier d'alternance, langues parlées, accès PMR ...) :

**(1) Exposition aux Agents Biologiques Groupe 2**

- *Borrelia burgdoferi* - Maladie de Lyme
- *Francisella tularensis* – Tularémie
- *Pasteurella multocida* – Pasteurellose
- *Streptococcus suis*
- *Hantavirus puumala* – Hantavirose
- *Babesia* – Babesiose
- *Trichophyton spp* – Dermatophytose, Teigne
- *Leptospira interrogans* – Leptospirose

**(2) Exposition aux Agents Biologiques Groupes 3 et 4**

- *Chlamydia psittaci* – Psittacose
- *Coxellia burnetii* – Fièvre Q
- *Mycobacterium bovis* – Tuberculose bovine
- Virus de l'encephalite à tique – Encéphalite à tique
- *Echinococcus multilocularis* – Echinococcose alvéolaire
- *Brucella melitensis 1* – Brucellose
- Virus de l'Hépatite E – Hépatite E

**(3) Travail de nuit (Art. L3122-2 du CT)**

Tout travail effectué au cours d'une période d'au moins neuf heures consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et 5 heures est considéré comme du travail de nuit. La période de travail de nuit commence au plus tôt à 21 heures et s'achève au plus tard à 7 heures.

**(4) Autorisation de conduite (Art. R4323-56 du CT)** La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur : chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté, plates-formes élévatrices mobiles de personnel ...

Chariot élévateur



Valet de ferme Bobcat



Télescopique



Mini-pelle



Nacelle



Pelleteuse



Grue auxiliaire de chargement de véhicules porteur forestier débardeuse

